

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2010**

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance – Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 02.07.2010
3. Communications diverses
4. Droit de préemption
5. Contrat d'accompagnement dans l'emploi
6. Demande de subvention
7. Acquisition d'un enrouleur IDROFOLIA
8. Fixation de l'indemnité de concours pour l'aménagement de la zone UL
9. Modification de la délibération « PVR rue de l'Arche » du 4 juin 2010
10. Piste cyclable – Acquisition d'une parcelle de terrain
11. Participation au fonctionnement du GIHP
12. Rémunération d'un stagiaire de l'enseignement
13. Projet d'installation d'un relais de téléphonie mobile
14. Vente de terrain en micro-zone d'activités
15. Divers

\*\*\*\*\*

**Sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire, et en présence de tous les conseillers sauf Messieurs Yves OHLMANN, qui a donné procuration à Monsieur Pierre GROSS et Régis JUNG, absents excusés.**

\*\*\*\*\*

### **1. OUVERTURE DE LA SEANCE –APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Monsieur Alain KREMSER, Directeur Général des Services est désigné comme secrétaire de séance.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02.07.2010**

Le procès verbal de la séance du 2 juillet 2010 est approuvé à l'unanimité.

### **3. COMMUNICATIONS DIVERSES**

#### **A) *Communications de Monsieur le Maire Pierre GROSS***

Le Maire félicite l'ensemble des intervenants dans le fleurissement du village pour l'obtention de la première fleur des villes et villages fleuris d'Alsace.

## **- Réunions :**

05.07.2010 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn  
06.07.2010 Réunion relative au lotissement Heiligenhauesel  
13.07.2010 Cérémonie de la fête nationale  
23.07.2010 Tournée de la commission fleurissement du Bas-Rhin  
27.07.2010 Tournée de la commission fleurissement du Bas-Rhin  
29.07.2010 Réunion de la commission d'appel d'offres  
30.07.2010 Soirée Solidarité Ukraine  
02.08.2010 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn  
08.08.2010 Messti 2010  
15.08.2010 70<sup>ème</sup> anniversaire du FC Geudertheim  
25.08.2010 Réunion relative au parcours Ludisme et Equilibre vital  
27.08.2010 Réunion relative au PAE Ruheplatz

Le Maire rend également compte au conseil municipal des travaux réalisés durant l'été tels que la remise en peinture de la salle informatique de l'école primaire, de l'ancienne poste et des vestiaires de la salle polyvalente, la réfection des revêtements de sol des bureaux de la mairie et l'aménagement d'un local de rangement pour l'école maternelle dans le garage situé dans la cour de récréation. Il reste à effectuer le tubage de la cheminée de l'école primaire, travaux qui seront réalisés fin septembre.

Au cours du dernier trimestre 2010, il restera à finaliser les travaux du parcours Ludisme et Equilibre vital, à retenir un urbaniste pour l'aménagement de l'aire de loisirs et à clôturer le dossier de l'aménagement de la rue du Gal de Gaulle prévu pour 2011.

Le Maire invite aussi les conseillers à réfléchir à la destination future des locaux de l'immeuble du Waldeck avant de lancer un concours d'architecte pour l'aménagement desdits locaux.

## **B) Communications de Madame Michèle HEUSSNER, Adjointe au Maire**

13.07.2010 Cérémonie de la fête nationale  
27.07.2010 Réunion de la commission information  
11.08.2010 Jury fleurissement à Hoerdts  
21.08.2010 Jury fleurissement à Geudertheim  
24.08.2010 Réunion de la municipalité  
26.08.2010 Réunion relative au périscolaire Les Loustics  
27.08.2010 travaux de rangement à la mairie

## **C) Communications de Madame Marianne PETER, Adjointe au Maire**

05.07.2010 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn  
06.07.2010 Réunion relative au lotissement Heiligenhauesel  
08.07.2010 Noces d'or des époux JUNGER Gilbert et Antoinette  
13.07.2010 Cérémonie de la fête nationale  
09.08.2010 90<sup>ème</sup> anniversaire de Madame Marie WOLFF  
24.08.2010 Réunion de la municipalité  
26.08.2010 Noces d'or des époux HEITZ François et Irène  
26.08.2010 Noces d'or des époux MAECHLING Jean-Paul et Anne

#### **D) Communications de Monsieur Michel URBAN, Adjoint au Maire**

Monsieur Michel URBAN remercie vivement les bénévoles, les membres de la commission fleurissement ainsi que les agents communaux pour leur participation aux travaux de fleurissement du village qui ont permis l'obtention de la première fleur des villes et villages fleuris d'Alsace.

03.07.2010 Permanence mairie  
05.07.2010 Réunion du conseil de la communauté des communes de la Basse-Zorn  
06.07.2010 Réunion relative au lotissement "Heiligenhauesel"  
07.07.2010 Réunion de Chantier "Piste cyclable".  
10.07.2010 Permanence mairie  
13.07.2010 Pré-réception de la passerelle de la piste cyclable  
Cérémonie du 13 juillet  
21.07.2010 Réunion voirie 2011  
23.07.2010 Accueil du jury départemental du concours des villes et villages fleuris.  
11.08.2010 Jury du concours des maisons fleuries à Hoerd  
18.08.2010 Réunion de Chantier "Piste cyclable".  
21.08.2010 Jury du concours des maisons fleuries à Geudertheim (2<sup>ème</sup> visite)  
24.08.2010 Réunion de la municipalité  
27.08.2010 Réunion de Chantier "PAE Ruheplatz".

#### **E) Communications de Monsieur Patrick LUTZ, Adjoint au Maire**

15.07.2010 Réunion avec le bureau d'études EMCH-BERGER relative à l'aire de remplissage  
30.07.2010 Matinée en forêt avec Monsieur Vincent HIMBER de l'ONF  
05.08.2010 Après-midi en forêt avec Monsieur Vincent HIMBER de l'ONF

Monsieur Patrick LUTZ informe le conseil municipal qu'une journée de plantation aura lieu le samedi 13 novembre 2010. Le rendez-vous est fixé à 8 heures au stade de la Forêt.

#### **4. DROIT DE PREEMPTION**

Le Maire soumet au conseil municipal, conformément à la délibération du 06 mai 2005, la déclaration d'intention d'aliéner émanant de :

#### **Maître Patricia SCHILLING, Notaire Gérante de l'Etude de Maître TRABAND à WEYERSHEIM :**

Section 41 Lieu-dit « Heiligenhauesel » parcelle n° 135 d'une contenance de 3,40 ares  
Section 4 Lieu-dit « Heiligenhauesel » parcelle n° 149/7 d'une contenance de 0,03 are  
Section 4 Lieu-dit « Heiligenhauesel » parcelle n° 151/8 d'une contenance de 0,64 are

#### **Maître Claude RINGEISEN, Notaire à OBERSCHAEFFOLSHEIM**

Section 43, Lieu-dit « 12, rue Albert Schweitzer » parcelle n° 406/1 d'une contenance de 5,39 ares

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

## **5. CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Le Maire informe le conseil municipal que le fonctionnement actuel du périscolaire « Les Loustics » de Geudertheim, nécessite d'un renfort de personnel du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2011. Ce renfort se fera par la création d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe non titulaire recruté dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi à convenir entre la Commune de Geudertheim et le Pôle Emploi de Strasbourg.

La durée hebdomadaire de travail sera de 35 heures et la rémunération celle afférente à l'indice brut 299 majoré 294 soit actuellement 1.361,30 €.

La personne recrutée devra être titulaire du CAP Petite Enfance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire, à l'unanimité, de convenir avec le Pôle Emploi de Strasbourg d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour couvrir un besoin temporaire au périscolaire « Les Loustics ».

Il fixe la durée hebdomadaire de travail à 35 heures et la rémunération sera celle afférente au 3<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe indice brut 299, majoré 294 soit actuellement 1.361,30 €.

Il dit que le candidat ou la candidate à ce poste devra être titulaire du CAP petite enfance.

## **6. DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire expose au conseil municipal, la demande de subvention émanant de la délégation locale de la Croix Rouge de Brumath. Il propose au conseil municipal d'allouer une subvention de 100,- Euros à la Croix Rouge de Brumath, subvention identique à celle de 2009.

Il propose également au conseil municipal d'octroyer une subvention de 200,00 € à la Sécurité Civile pour leur participation aux travaux de nettoyage des rues de Geudertheim lors des coulées de boues du 04 juillet 2010.

Des crédits suffisants sont prévus à l'article 6574 du budget 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du Maire.

## **7. ACQUISITION D'UN ENROULEUR IDROFOGLIA**

Dans la séance du 2 juillet 2010, le Maire avait informé le conseil municipal que les Ets J.P. HAAG S.A.S. de VOGELSHEIM mettait à la disposition de la commune de Geudertheim un système d'arrosage des terrains de football pour une durée de 2 mois afin de pouvoir le tester. Les essais ayant été concluants, le Maire propose au conseil municipal d'acquérir auprès des Ets J.P. HAAG un enrouleur IDROFOGLIA modèle J1 diam. 40 mm au prix de au prix de 3256,70 € TTC et de voter les crédits suivants :

## **Section d'investissement**

### *Dépenses :*

Art. 2188 Autres immobilisations corporelles - 3257,00 €

### Programme 133 : Stade de la Forêt

Art.2158 Autres installations, matériel et outillage techniques + 3257,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir un enrouleur IDROFOGLIA modèle J1 diam. 40 mm au prix de 3256,70 € et vote les crédits nécessaires tels que ci-dessus définis.

## **8. FIXATION DE L'INDEMNITE DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE UL**

Dans le cadre du concours d'idée pour l'aménagement de la zone de loisirs, le Maire propose au conseil municipal de fixer l'indemnité de concours qui sera versée aux trois candidats retenus qui auront présenté un dossier complet à 900,00 € HT. Des crédits suffisants sont prévus à l'article 2113 du programme 131 Aire de loisirs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité à 900 € HT le montant de l'indemnité de concours à verser à chacun des trois candidats retenus pour le concours d'idée pour l'aménagement de l'aire de loisirs.

## **9. MODIFICATION DE LA DELIBERATION « PVR RUE DE L'ARCHE » DU 4 JUIN 2010**

Le Maire informe le conseil municipal que lors de la rédaction de la délibération une erreur a été commise. En effet, la participation due par mètre carré de terrain desservi a été fixée à 790.92 €. Or elle aurait dû être de 7.90 €.

Le Maire demande au conseil municipal de modifier la délibération du 4 juin 2010 dans ce sens et de fixer la participation due par mètre carré de terrain desservi à 7.90 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier la délibération du 4 juin 2010 relative au PVR de la rue de l'Arche conformément à la demande du Maire.

## **10. PISTE CYCLABLE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

Le Maire soumet au conseil municipal la proposition émanant de Monsieur Thierry JANUS domicilié 10, Boulevard Pasteur à Reims de céder à la Commune de Geudertheim, dans le cadre de la réalisation d'une piste cyclable, non pas seulement une bande de terrain de 7 mètres de largeur mais la totalité de la parcelle concernée soit :

- Section 44, lieu-dit «Werb», parcelle n° 530/305 d'une contenance de 1,26 ares
- Section 44, lieu-dit «Werb», parcelle n° 529/305 d'une contenance de 27.99 ares

Le prix d'acquisition reste fixé à 90,00 Euros l'are.

L'acquisition de ce terrain par la commune se fera par le moyen d'un acte administratif et le Maire demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur Michel URBAN, adjoint au Maire, à signer l'acte administratif à intervenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition dans les conditions ci-dessus définies des terrains cadastrés section 44, lieu-dit «Werb» parcelles n° 530/305 et 529/305 et autorise Monsieur Michel URBAN à signer l'acte administratif à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

## **11. PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU GIHP**

Le Maire soumet au conseil municipal la demande de participation au fonctionnement du G.I.H.P de Haguenau qui pour l'exercice 2010 se monte à 1 630.90 € pour la commune de Geudertheim. Des crédits suffisants sont prévus à l'article 6554 du budget 2010.

La question a été soulevée sur l'utilisation et les services rendus par le GIHP pour notre commune. Le Maire prendra contact avec les responsables du GIHP pour une présentation détaillée lors d'un prochain conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation de la commune de Geudertheim au fonctionnement du GIHP de Haguenau pour l'exercice 2010 d'un montant de 1630,90 €.

## **12. REMUNERATION D'UN STAGIAIRE DE L'ENSEIGNEMENT**

Le conseil municipal, sur rapport de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi 2006-396 du 31 mars 2006 portant sur l'égalité des chances et notamment ses articles 9 et 10,

**VU** le décret n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant application de l'article 10 de la loi 2006-396 du 31 mars 2006 précitée,

**VU** le décret n° 2006-1093 du 29 août 2006 pris pour application de l'article 9 de la loi 2006-396 du 31 mars 2006 précitée,

**VU** le Code du Travail,

**VU** le Code de l'Education,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

d'attribuer une gratification s'élevant à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit actuellement 417,09 €/mois, à Monsieur Mathieu WINTZ, stagiaire de l'enseignement, qui effectue un stage au sein de la commune de Geudertheim du 12 au 17 avril 2010 et du 9 au 28 août 2010 soit au total 5 semaines, et de voter les crédits suivants :

### **Section de fonctionnement :**

*Dépenses :*

Art. 6288      *Autres services extérieurs*

+ 482,00 €

Recettes :

Art. 6419      Remboursements sur rémunérations du personnel + 482,00 €

### **13. PROJET D'INSTALLATION D'UN RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE**

Le Maire soumet au conseil municipal la demande émanant de la société SPIE pour une éventuelle installation d'un relais de téléphonie mobile sur la parcelle cadastrée section 44, lieu-dit « Bruehl » appartenant à la commune de Geudertheim.

Avant d'autoriser la société SPIE à entreprendre les démarches auprès des services concernés, le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis sur cette éventuelle installation d'un relais de téléphonie mobile sur le ban de Geudertheim.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, dans un premier temps, de ne pas accéder à la demande de la société SPIE et demande au Maire de provoquer une réunion avec les sociétés SPIE et ORANGE FRANCE lors de laquelle le conseil municipal pourra demander toutes précisions aux intervenants quant aux aspects technique, juridique et financier de ce projet.

### **14. VENTE DE TERRAIN EN MICRO-ZONE D'ACTIVITES**

Le Maire soumet à l'avis du conseil municipal le projet de vente d'un terrain en micro-zone d'activités suivant, projeté par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn :

Choucrouterie FRANCK pour environ 80 ares

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la vente d'un terrain en micro-zone d'activités à la Choucrouterie FRANCK en souhaitant que la superficie soit limitée à 50 ares maximum.

### **15. DIVERS**

#### Point COOP

Monsieur Noël ROTH demande au Maire de prendre contact avec la Direction de COOP ALSACE afin de se renseigner sur l'avenir du Point COOP de Geudertheim suite aux rumeurs de fermeture de plusieurs de ces points de vente en Alsace.

Le Maire lui répond qu'il s'agit ici de la politique commerciale d'un groupe privé et que l'intervention de la commune n'aurait que peu d'effet quant à la décision finale de la société COOP ALSACE et il propose de mettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Amicale des Maires du canton de Brumath.

**Prochaine réunion :      24 septembre 2010**